



ARRÊTÉ AB_420_2025

Objet : Cérémonie d'hommage aux morts pour la France en Indochine - Dimanche 08 juin 2025

Monsieur le Maire de Bonneville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212 - 1 et suivants ainsi que les articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

CONSIDÉRANT qu'il convient, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation **QUAI DES FRANCS TIREURS** à l'occasion de la journée nationale d'hommage aux « Morts pour la France » en Indochine,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le **dimanche 08 juin 2025 entre 10h00 et 11h00**, la circulation sera interrompue **QUAI DES FRANCS TIREURS** en raison de la cérémonie d'Hommage aux morts pour la France en Indochine. Une déviation sera mise en place par les voies adjacentes.

ARTICLE 2 : Les dispositions définies par les articles ci-dessus prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

ARTICLE 3 : Toute infraction au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. L'autorité compétente peut également être saisie d'un recours gracieux qui prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés, publié au recueil des actes administratifs et copie sera adressée à :

- Monsieur VALLI, Président de la Communauté de commune Faucigny Glières,
- Madame la Cheffe de la Police Intercommunale,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
- Monsieur le Commandant du Corps des Sapeurs-Pompiers de Bonneville,
- Service Voirie,
- Cabinet Ville.

Fait à Bonneville, le

Le Maire
Stéphane VALLI